

République Française  
MAIRIE DE GERMOND-ROUVRE  
79220  
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2015

Conseillers municipaux en fonction : 15

Conseillers municipaux présents : 13

Isabelle AUBIAN, Estelle AUTRET, Alexandra CHABOT, Ludivine CHAUVINEAU, Emilie CLOCHARD, Gérard EPOULET, Olivier FOUILLET, Rémy GADREAU, Alain GAUTHIER, Monique MATHIS, Stéphane PELLETIER, Céline THROMAS.

Absents excusés : Tony CHOLLET (pouvoir donné à Alexandra CHABOT), Daniel SORAIN.

Date de la convocation : 14 janvier 2014

Secrétaire de séance : Monique MATHIS

## **1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 16 DECEMBRE 2014**

Le Compte rendu du Conseil municipal du 16 décembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

## **2- DELIBERATIONS**

### **a) SEOLIS : Maintenance éclairage public**

#### Délibération 1 – 2015

Le Maire, conformément à la délibération en date du 25 novembre 2014 a engagé la publicité nécessaire à la procédure d'appel d'offres, concernant la maintenance de l'éclairage public du territoire communal, et la mise à niveau relative aux évolutions règlementaires, le 5 décembre 2014, pour une date limite de réception des offres, au 5 janvier 2015.

***Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :***

- ***De retenir l'entreprise SEOLIS, dans le cadre du renouvellement de l'offre IRIS SEOLIS pour une effectivité au 1<sup>er</sup> février 2015.***
- ***Pour la partie maintenance de retenir l'offre : 13 968.13 € HT pour 4 ans soit 3492.03€ HT par an.***
- ***Pour l'offre IRIS PERFORMANCE ET SECURITE : 28 325.37 € HT***
- ***Pour l'option IRIS PERFORMANCE ET SECURITE : 26 001.22 € HT***
- ***D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette décision.***

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal du dépôt de candidature pour l'octroi d'une subvention par l'ADEME et SEOLIS dans le cadre du remplacement des lampes à vapeur de mercure, conformément à la délibération qui avait été prise par le Conseil municipal le 16 décembre dernier. Cette décision correspond aux engagements IRIS PERFORMANCE ET SECURITE avec l'option soit un total TTC de 65191.91 €.

Dans le cadre de ce dossier, un diagnostic a été élaboré par les services de la CAN. Il en résulte que la commune est bien placée en terme de consommation d'énergie de l'éclairage public (catégorie A). En effectuant les mises aux normes obligatoires (remplacement des lampes), la commune pourrait passer en catégorie A+.

Les subventions de l'ADEME et de SEOLIS, pourraient représenter 80 % du coût global hors taxes.

Le dossier devait être déposé avant le 15 janvier. L'instruction de ce dernier est donc en cours.

Dans le cadre d'une réponse positive suite à cette demande de subvention, les travaux pourraient intervenir entre juillet et août.

b) Décision Modificative : Budget du Lotissement du Grand-Chêne

Délibération 2 – 2015

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'une décision modificative est nécessaire sur le budget annexe du lotissement du Grand Chêne afin d'effectuer un arrondi de TVA d'un montant de 1.83€.

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

**La décision modificative suivante :**

- **Chapitre 60 Achats et variations des stocks – Article 605 Achats de matériels et équipements ..... – 1.90 €**
- **Chapitre 65 Autres charges de gestion courante – Article 658 Charges diverses de gestion courante ..... + 1.90 €**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette décision.**

c) Renouvellement convention LASAT

Délibération 3 – 2015

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la convention LASAT arrive à son terme et qu'il est nécessaire de la renouveler afin de continuer les analyses au restaurant scolaire conformément à la législation en vigueur.

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **De renouveler la convention pour analyses et conseils avec les Laboratoires LASAT de CHAMPDENIERS pour une durée de un an, renouvelable deux fois par décision expresse.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette décision.**

d) Association Terre de Liens

Délibération 4 – 2015

Stéphane PELLETIER présente l'association TERRE DE LIENS, qui a pour vocation d'aider à préserver les terres agricoles et en assurer un usage responsable. L'association contribue au développement de l'agriculture agro-écologique, encourage des dynamiques collectives et solidaires, et contribue au développement d'une économie solidaire entre autres.

Monsieur le Maire propose d'adhérer à cette association.

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **D'adhérer pour l'année 2015, à l'association TERRE DE LIENS, section POITOU-CHARENTES, domiciliée à la COURONNE (Charente), pour un montant TTC de 50 €.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette décision.**

Stéphane PELLETIER précise que cette association créée en 2003, favorise, soutient et contribue au développement des exploitations de jeunes agriculteurs qui se dirigent vers le BIO. Plusieurs fascicules, flyers, affiches etc. seront mis à la disposition des administrés dans le hall de la mairie. Il est possible d'organiser une réunion publique via cette association afin de sensibiliser les administrés à la nécessité de préserver les terres agricoles sur nos territoires (car les terres agricoles sont réduites chaque année), de communiquer sur les soutiens collectifs et/ou particuliers que l'on peut apporter à cette association et/ou les projets qui y sont attachés etc.

e) Intervention musicale à l'école de GERMOND-ROUVRE

Stéphane PELLETIER expose le projet du collectif GONZO et de l'association LE BERCEAU de REFFANNES qui interviendront à l'école le 10 mars prochain. Le collectif qui a pour vocation la création et la diffusion du spectacle vivant, a souhaité, en partenariat avec l'association Le BERCEAU, (association prenant en charge des personnes en situation de handicap), organiser une journée de répétition de musique devant les enfants de l'école. L'intervention est gratuite, seuls les repas des intervenants devront être pris en charge par la collectivité. Les membres du Conseil municipal approuvent et soutiennent cette initiative.

**3- INTERCOMUNALITE : REUNIONS / RENCONTRES**

a) SECO

Monique MATHIS explique que le SECO a communiqué plusieurs informations sur l'entretien des poteaux incendie, pourtant ces informations sont encore incomplètes. L'étude de la commission Eau Potable a été trop rapide et n'est pas exhaustive : il n'y a pas eu d'état des lieux préalable précis (combien des 16 communes adhérentes ont signé la convention de contrôle existante à 20 €/poteau ? Combien ont renouvelé chaque année ? Etc.).

Aucun rappel de la réglementation n'a été effectué (visite annuelle obligatoire ? Quel rythme exact de l'obligation de contrôle si ce n'est pas annuel ? Quelle fréquence concernant les rapports de diagnostic à l'issue ? Y-a-t-il d'autres opérateurs, tel le SDIS ?). Donc, pas de démonstration réelle de l'utilité de la convention.

Pour finir, Monique MATHIS indique que l'étude de coût est imprécise et trop succincte (la commission est passée de 65 à 50 €/poteau sans justifications suffisantes ni d'informations concernant la durée de vie des poteaux, etc.).

Pour la commune, en s'appuyant sur le rapport de 2008 dont nous disposons aujourd'hui et en prenant en compte les « prix » avancés par la commission, l'étude chiffrée approximative aboutit à : peinture-reprise de 1040 € (26 X 40 €) et remplacement de 3 285€ (2 X 1642,5 €) soit 4 325 € sur 6 ans ou 720 €/an (alors que la convention représenterait 1200 €/an, soit 50 € X 24 poteaux).

Le Conseil municipal souhaite obtenir des réponses à toutes ces interrogations avant de se prononcer et considère ne pas pouvoir signer cette convention telle que proposée aujourd'hui par le SECO.

b) CAUE

Lors de la réunion du 8 janvier 2015 en présence de deux paysagistes et une urbaniste du Conseil Architecture Urbanisme Environnement des Deux-Sèvres (CAUE), du maire et des adjoints, ont précisés les projets d'aménagement envisagés sur notre commune, en particulier le rajeunissement du lotissement de la Fougère, les installations de structures sportives et ludiques sur le terrain de sport de Rouvre. Nous avons appuyé nos propos en évoquant l'importance de notre tissu associatif, notre souci d'impliquer la population dans les réflexions, notre volonté de rendre accessible les lieux publics à tous, malgré les différences et la préservation de notre environnement.

A la suite de ces échanges qui permettent de mieux définir l'esprit de notre village et de notre politique, Mme Benhamo, paysagiste du CAUE, va élaborer un cahier des charges qui nous permettra de solliciter un bureau d'études.

La présentation de ce cahier des charges est prévue pour le 12 février.

Le 5 février 2015, une réunion de travail est parallèlement proposée aux membres du Conseil municipal afin de discuter et définir des projets à venir.

c) Compte rendu de la rencontre avec le Président de la CCVE

Monsieur le Maire annonce la signature de la convention tripartite entre la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN), la Communauté de Communes du Val d'Egray (CCVE) et GERMOND-ROUVRE le 22 décembre dernier, concernant le retrait de GERMOND-ROUVRE de la CCVE, pour rejoindre la CAN. Cette signature arrive tardivement dans l'année par suite de reports successifs de signature émanant du Président de la CCVE.

Cette rencontre a été l'occasion d'échanger à propos d'une éventuelle facturation par la CCVE de 90 € par enfant de la commune pour l'utilisation du gymnase par l'école. Pour le moment, aucun courrier officiel, aucune explication ni justification de cette facturation n'ont été transmis à la mairie.

Monsieur le Maire informe qu'il est déjà en prospection pour trouver une autre structure pouvant éventuellement accueillir les élèves de l'école de GERMOND-ROUVRE.

Concernant la bibliothèque et les modalités de répartition de livres acquis en réseau, les discussions sont en cours.

Un courrier a été adressé au président de la CCVE, le 6 janvier dernier, demandant des réponses à ces décisions non justifiées.

d) Compte-rendu Politique de l'Habitat de la CAN

En présence d'un représentant du cabinet d'études Terre Urbaine, une concertation entre les élus des communes du pôle nord de la CAN a eu lieu le 7/01/15 afin d'élaborer ce programme.

Nous avons abordé les thèmes d'attractivité (commerces, petite enfance, transport, lotissements), les contraintes réglementaires (normes sismiques, environnementales, de sécurité) qui peuvent rendre les actes de constructions difficiles pour les particuliers et les collectivités. Nous avons constaté que les promoteurs ne s'engagent pas dans la construction de logements sociaux et les bailleurs sociaux ne veulent plus construire en milieu rural.

Une solution est d'avoir recours à l'E.P.F. (Etablissement Public Foncier) qui peut aider au portage financier (pendant 4 à 6 ans) d'un projet, d'une réserve foncière.

Pour l'accès à la propriété, notre commune n'est pas dans la liste permettant aux habitants de bénéficier du P.T.Z. (Prêt à Taux Zéro).

Les logements vacants constituent sur ce secteur 4% du parc mais nous remarquons que les locations sont très vite attribuées.

e) Compte-rendu de la réunion TERRE SAINTE

Le 15 janvier dernier, Gaëlle MOREAU, technicienne auprès du Conseil Régional, a mené une réunion d'information en présence des agents techniques, des élus, et d'une secrétaire de mairie, afin d'échanger sur les démarches à effectuer depuis l'adhésion de la commune à la Charte Terre Saine. Des affiches, fiches pédagogiques, livrets et un panneau ont été remis. Deux panneaux supplémentaires seront achetés afin d'être installés aux différentes entrées de la communes (ROUVRE, GERMOND et BREILBON). Il a été précisé qu'un plan d'entretien communal était obligatoire dans le cadre de cette démarche. Les agents communaux ont insisté sur les problématiques d'entretien concernant la voirie et les cimetières. Un état de l'utilisation des pesticides a été fait et sera poursuivi afin de réduire au maximum l'utilisation de ces produits. Isabelle AUBIAN indique qu'une rencontre annuelle, regroupant élus et agents, est organisée dans le cadre de cette charte afin de permettre le partage d'expériences et de techniques parmi les communes adhérentes.

Isabelle AUBIAN propose la distribution de graines de jachère fleurie auprès d'administrés et la mise en place d'un stand Terre Saine lors du marché des trois villages afin de sensibiliser les habitants de la commune aux pratiques d'entretien des espaces verts qui supposent parfois, l'acceptation d'espaces communaux enherbés et non traités.

#### **4- RESSOURCES HUMAINES**

Monsieur le Maire souhaite augmenter le coefficient d'Indemnités d'Administration et de Technicité (IAT) des agents du service administratif.

#### **Délibération 5 – 2015**

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, et notamment son article 88, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-675 du 6 septembre 1991 relatif au régime indemnitaire dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et la réduction du temps de travail, rendu applicable à la fonction publique territoriale par la loi n°2001-2 du 3 janvier 2001 et le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001,

Vu le décret n°2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à **l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT)**

Vu les arrêtés interministériels du 14 janvier 2002 Nor FPPA01000149A, du 29 janvier 2002 Nor MCCB0200088A et du 13 janvier 2002 Nor AGRA0200278A,

***Vu la délibération du Conseil municipal du 07/04/2005, instituant la mise en place de l'I.A.T. au profit des agents relevant des cadres d'emploi des catégories C et B,***

***L'assemblée délibérante, décide d'augmenter les coefficients appliqués aux grades suivants :***

<b><u>Cadre de catégorie</u> <u>C</u></b>	<b><u>GRADES</u></b>	<b>Pour chaque grade, le coefficient multiplicateur d'ajustement (1 à 8) pouvant être appliqué au montant de référence annuel fixé par les textes et indexé sur la valeur du point de la fonction publique.</b>
		Coefficient Attribué
C	Adjoint Administratif de 1 <sup>ère</sup> Classe	7
C	Adjoint Administratif de 2 <sup>ème</sup> Classe	7

***Les critères d'attribution individuelle de l'I.A.T en fonction de la manière de servir de l'agent dans l'exercice de ses fonctions sont les suivants :***

- ▶ ***Les prises d'initiatives.***
- ▶ ***Le Suivi des tâches.***
- ▶ ***Les efforts de formation et d'application.***

***La périodicité du versement sera mensuelle et en fonction des temps de travail et de présence.***

En conséquence, les crédits nécessaires seront inscrits à une sous rubrique de l'article 641 relative aux rémunérations du personnel.

## 5- QUESTIONS DIVERSES

### a) Budget primitif

Stéphane PELLETIER souhaite que le budget primitif soit voté fin février. Le trésorier y est tout à fait favorable. Cependant, nous n'aurons pas toutes les données concernant les dotations d'ici fin février, les membres du Conseil municipal ne savent donc pas si cela sera possible.

### b) Chauffe-eau solaire

Un rendez-vous préalable aux travaux devrait intervenir début février entre le CRER, les élus, et l'artisan plombier en charge des travaux. L'installation devrait intervenir dans les jours suivant cette réunion. Le plombier devra être recontacté rapidement.

### c) Voyage scolaire à PARIS

Une réunion était organisée ce jour avec les représentants des parents d'élèves et les enseignants afin de déterminer les options possibles concernant le voyage scolaire programmé à PARIS des CE2, CM1 et CM2. Le voyage à PARIS semble sérieusement compromis compte tenu des récents événements en région parisienne. Une possibilité de voyage à NANTES était envisagée.

PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX : - 24 FEVRIER 2015 à 18h30  
- 31 MARS 2015 à 18h30

FIN DU CONSEIL MUNICIPAL A 20H30.